

Prévention et contrôle des infections (PCI)

L'importance des bonnes pratiques et de la formation

Nous voici en plein cœur de la 3e vague et l'arrivée des variants complexifie le contexte pandémique puisque la transmission communautaire de la COVID-19 est de plus en plus importante.

En l'occurrence, l'application rigoureuse des meilleures pratiques en matière de PCI devient prépondérante et représente un facteur significatif de protection. Il est démontré qu'un milieu qui applique bien les mesures est davantage habilité à faire face à la maladie en cas d'écllosion de COVID-19. En ce sens, nous vous rappelons qu'il est possible de vous inscrire à une formation PCI gracieusement offerte par le CIUSSS à Expo-Cité. Vous recevez d'ailleurs régulièrement, via la chaîne de communication habituelle, les dates des formations qui sont offertes.

Sachez que 2 principaux types de formation existent :

Formation coach PCI : Comprend un visionnement en ligne de 3h, lequel est composé de plusieurs petites capsules, et

une formation de 6h en présence à Expo-Cité. Cette formation permet à la personne de former le personnel de sa résidence à devenir des sentinelles PCI afin de renforcer et d'assurer l'application des mesures requises pour limiter la propagation de la COVID-19 ou tout type d'infection.

Formation sentinelle champion PCI : Comprend le même visionnement en ligne de 3h, lequel est composé de plusieurs petites capsules, et une formation de 3h en présence à Expo-Cité. Cette formation permet de renforcer et d'assurer l'application des mesures requises afin de limiter la propagation de la COVID-19 ou tout type d'infection.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, nous recommandons fortement aux responsables (ou personnes significatives) des ressources intermédiaires (RI) de suivre la formation coach PCI à Expo-cité. Le cas échéant, que quelques employés de la résidence puissent suivre la formation sentinelle est aussi une solution de choix.

S'il s'avère impossible, pour différentes raisons, que le personnel accède à ces formations à l'extérieur de la ressource, l'option de visionner la partie de 3h en ligne demeure une alternative intéressante.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux ressources de type familial (RTF), incluant les familles d'accueil de proximité (FAP) et les banques mixtes (BM) que cette formation de 3h en ligne peut être fort intéressante pour vous aussi.

Pour visionner la partie de 3h en ligne, nous vous invitons à consulter le pas à pas annexé à l'infolettre. Une fois connecté, choisissez la formation n°3597 (Champion PCI) pour avoir accès aux capsules de formation.

****Nouvelle formation passerelle PCI****

Il s'agit d'un format condensé de la formation coach PCI pour le personnel ayant déjà participé à la formation sentinelle PCI. Vous pouvez vous y inscrire via le lien présent dans les courriels d'offre de formation PCI qui vous sont transmis régulièrement. Cette nouvelle formule est actuellement en essai temporaire. S'il est constaté que cette formation répond à un réel besoin, elle pourrait être pérennisée.

Rappel – Dépistage de la COVID-19

Un petit rappel à l'intention des responsables des ressources intermédiaires (RI), des ressources de type familial (RTF), qui inclut « famille d'accueil » ou « famille d'accueil de proximité ».

Si vous ou un de vos employés devez aller dans un centre de dépistage désigné (CDD) pour un dépistage de la COVID-19, bien mentionner à votre arrivée que vous travaillez dans une RI ou une RTF. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Rappel - Entretien et disposition des extincteurs

Nous vous rappelons qu'un minimum de 1 extincteur portatif doit être présent dans votre résidence. Également, il doit répondre aux critères suivants :

- Porter le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada);
- Être à poudre polyvalente A, B, C, et être d'un minimum de 5 livres;
- Être placé bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie, comme la cuisinière et les appareils de chauffage;
- Être installé pour que les directives d'utilisation soient à la vue;
- Être installé à portée de main, mais hors de portée des enfants;

- Être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi);
**Prendre note que le support est vendu avec l'extincteur lors de l'achat;
- Ne jamais être déposé au sol;
- Si son poids excède 20 kg (45 lb), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.

Vérification et entretien de l'extincteur

- Chaque mois, vérifiez que l'extincteur d'incendie se trouve bien en place et que son accès est dégagé;
- Vérifiez que les instructions d'utilisation sont visibles;
- Pesez-le afin de déterminer s'il est plein;
- Vérifiez s'il est rouillé ou endommagé. Si l'extincteur a des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez le jeter et vous en procurez un nouveau qui répond aux mêmes critères;
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert;
- Chaque année, faites-le vérifier par une personne qualifiée;
- S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les 6 ans ou dès qu'il a été utilisé, même quelques secondes seulement.

Fin de la ligne COVID

Un faible volume d'appel est observé depuis plusieurs semaines au 418-683-2511 poste 2029, qui avait été désigné comme moyen supplémentaire pour répondre à vos questions sur la COVID-19. De ce fait, nous mettons fin à cette ligne COVID et vous invitons à interpellier votre intervenant au suivi de la qualité si vous avez des questions en lien avec ce sujet.